

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2536**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition des lots n° 4 et 20 de la copropriété située 2, rue Jean Bourgey, à l'angle de la rue Francis de Pressensé et appartenant aux époux Grimaldi

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2536**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition des lots n° 4 et 20 de la copropriété située 2, rue Jean Bourgey, à l'angle de la rue Francis de Pressensé et appartenant aux époux Grimaldi**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition des lots n° 4 et 20 de la copropriété située 2, rue Jean Bourgey, à l'angle de la rue Francis de Pressensé à Villeurbanne et appartenant aux époux Grimaldi, en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville, îlot délimité par les rues Jean Bourgey, Francis de Pressensé, le cours Emile Zola et la rue Hippolyte Kahn.

Il s'agit d'un appartement de 69,67 mètres carrés, au 3° étage, formant le lot n° 20 et d'une cave formant le lot n° 4 ainsi que les 90/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales de la copropriété.

Aux termes du compromis, les époux Grimaldi accepteraient de céder leurs biens au prix de 165 000 €, libres de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, au prix de 165 000 €, des lots n° 20 et 4 de la copropriété située 2, rue Jean Bourgey, à l'angle de la rue Francis de Pressensé à Villeurbanne et appartenant aux époux Grimaldi, en vue de la réalisation du projet urbain de centre-ville.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 2121, le 15 février 2010 pour la somme de 4 000 000 €.

4° - Le montant à payer en 2011 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 165 000 € concernant l'acquisition et de 3 000 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.